



**ensemble**  
**POUR VOUS!** *Notre programme,  
vous défendre*



## **Les conséquences inattendues du COVID 19 à la CDC en matière de congés, d'horaires et de primes :**

**Est-il normal que l'on impose aux agents en télétravail ou en TOD ayant travaillé pendant toute la durée du confinement de poser 4 jours de congés ou de RTT ???**

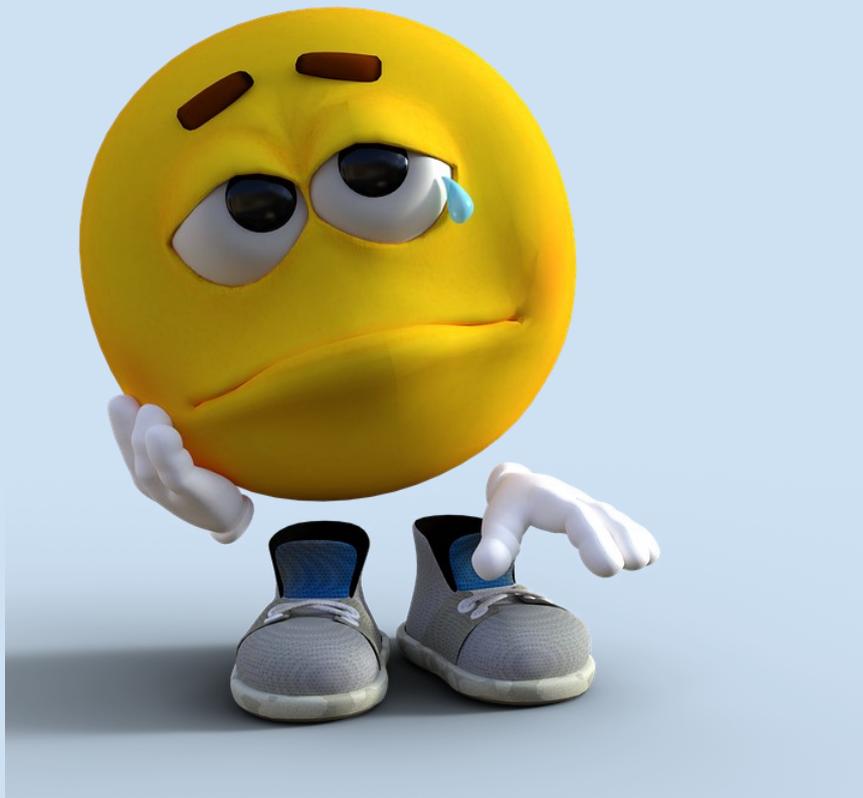
**Est-il concevable que les agents placés en ASA parce que la CDC n'est pas en mesure de leurs fournir un poste de travail pour télétravailler pendant le confinement perdent 5 jours de RTT ???**

**Est-il concevable que la DRH de la CDC n'adapte pas dès aujourd'hui l'accord CET avec un déplafonnement du nombre de jours pouvant y être déposés fin 2020 ???**

**Est-il normal que les agents en télétravail ou en TOD ne bénéficient d'aucune prime pour les efforts consentis ???**

**Est-il normal que la CDC ne soit pas en mesure de mettre à la disposition de tous les agents quelque soit leur Direction un moyen de travailler à distance ???**

Est-il normal que les agents qui seront venus 9 jours sur site n'aient rien alors que ceux venus 10 jours auront 1000 Euros ???



**Non, Non, Non et encore Non !**

Les syndicats **FO** et **CFTC** disent « non ».

Les derniers résultats annoncés par le Directeur Général prouvent la bonne santé financière de notre établissement...

La CDC doit donner les moyens à ses ambitions et traiter ses fonctionnaires et salariés avec équité.